

Bulletin hebdomadaire n ° 1 du Ministère de la Justice (BHMJ) 27 avril 2020

➤ Introduction

Le Ministère de la Justice représente le département chargé de l'administration de la Justice et la réalisation des missions assignées à secteur en vertu de la Constitution du 20 juillet 1991 qui consacre la séparation et l'indépendance des pouvoirs.

Il est également chargé de protéger les libertés individuelles et collectives prévues à l'article 10 de la constitution et de la promotion de l'Etat de Droit et la consolidation la Démocratie.

Le Ministère de la Justice assure plusieurs missions :

- élaboration des textes de lois et des règlements dans certains domaines, comme le statut personnel, la nationalité, la Justice civile et pénale, etc. ;
- gestion des moyens de la Justice : personnel, équipements, constructions, informatique, etc. ;
- prise en charge des populations qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire: les enfants en conflit avec la loi et les personnes placées sous main de justice ;
- définition et mise en œuvre des politiques publiques en matière de Justice : politique pénale, lutte contre la criminalité organisée, accès au droit et à la Justice, etc.

Six directions centrales sont placées sous l'autorité du Secrétariat Général. qui en assure la coordination : la Direction des Ressources Humaines (DRH) la Direction des Eudes, de la Législation et de la Coopération (DELCO) la Direction des Affaires Financières, des Infrastructures et de la Modernisation (DAFIM) la Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACS) la Direction des affaires Pénales et de l'administration Pénitentiaire (DAPAP) et la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant (DPJE)

Deux établissements publics à caractère administratif, le Centre d'accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC) et l'Office de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (OGRAC) relèvent de la tutelle du Ministère de la Justice,

Le Ministère de la Justice fournit un ensemble de services au profit du usagers du service public, qui seront, désormais réunis chaque semaine dans un bulletin indiquant les travaux qu'il a effectués et décrivant les priorités qu'il s'efforcera de réaliser la semaine prochaine.

➤ Contexte

Depuis le 19 février, le pays a pris un ensemble de mesures pour prévenir et contenir l'épidémie de Covid 19 conformément à l'indication de la commission nationale de lutte contre cette pandémie. Ces mesures ont trait à l'organisation du travail et au respect de la distanciation physique limitant la chaîne de propagation du virus S'inscrivant dans cette dynamique, le Ministère de la Justice a réorganisé ses méthodes de travail au niveau de la Chancellerie et dans ses autres structures

➤ Activités hebdomadaires

➤ Cabinet du Ministre

Le cabinet du Ministre a réalisé les actions suivantes :

- Elaboration de l'avant projet de loi relatif à la profession de commissaire-priseur ;
- Elaboration de l'avant projet de loi relatif à la profession d'huissier de justice ;
- Elaboration de l'avant projet de loi relatif à la profession de notaire ;
- Elaboration de l'arrêté portant création de la cellule genre au sein du Ministère de la Justice ;
- Elaboration de l'arrêté portant création de la cellule de communication au sein du Ministère de la Justice ;
- Poursuite de la diffusion des programmes de sensibilisation à la télévision et à la radio (jusqu'à présent 48 émissions à raison d'une émission hebdomadaire à la radio et à la télévision, rediffusées deux fois par semaine, animées par des juges, greffiers et avocats). Les dernières émissions ont porté sur la thématique relative au respect des mesures prises pour limiter la pandémie et les précautions prises par le secteur pour contenir la pandémie.
- Réception du rapport de démarrage de l'axe n°2 de la politique sectorielle lié à la formation et mis en œuvre par l'agence d'exécution "*Justice et Coopération Internationale*" (JCI) dans le cadre du Projet de Renforcement de la Justice (PARJ) financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement
- Réception u résumé de l'étude sur la création d'un bureau régional de coopération pénale internationale dans les États du Sahel

➤ **Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire (IGAJ)**

L'Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire a présenté ses observations sur l'avant projet de loi portant statut de la magistrature au Ministre de la Justice lors de la réunion hebdomadaire instituée avec elle par le Ministre. Elle a poursuivi ses travaux de réflexion sur les avant-projets relatifs à l'organisation judiciaire, au Conseil Supérieur de la Magistrature et à la Cour suprême.

Il convient de noter à ce sujet que quatre avant-projets de loi concernant l'organisation judiciaire, le statut de la magistrature, le Conseil Supérieur de la magistrature et la Cour suprême ont été élaborés par le cabinet du Ministre de la Justice et envoyés depuis plus d'un mois pour observations au Club des Magistrats, à la Cour suprême, au Syndicat des greffes, au Parquet Général et à et à l'Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'approche consultative adoptée par la Chancellerie comme méthode de travail dans ses réformes. Cependant, à ce jour, la Chancellerie n'a reçu que les observations du Parquet Général, de l'Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire et du Syndicat national des Greffes

L'Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire, sur instruction du Ministre de la Justice, poursuit ses inspections des tribunaux de Nouakchott

- L'Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire alimente continuellement sa base de données sur les magistrats et greffiers issues de ses inspections afin de donner au Ministre une visibilité plus claire sur les compétences, la présence et la répartition de ces personnels en vu d'un mouvement global adapté à la dispense d'une justice dynamique et efficace

- L'Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire a constaté l'absence de vingt deux (22) magistrats de leurs postes de travail. Cette liste a été complétée par six (06) autres portant le nombre de magistrats absents à vingt huit (28).

Le département a pris les mesures nécessaires pour que les intéressés regagnent leurs postes de travail d'une part et pour mettre en œuvre les mesures administratives nécessaires suite à ce constat d'autre part.

- L'Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire a multiplié les inspections pour déterminer la présence des fonctionnaires du département dans leur lieu de travail afin d'assurer la fluidité du service public de la justice
- Elle a mis en œuvre les instructions du Ministre de la Justice visant constater l'activité judiciaire sur l'ensemble du territoire et établir un rapport pour le Ministre sur cette situation

➤ **Secrétariat Général du Ministère**

Dans le cadre de la coordination des activités du Ministère de la Justice, le secrétariat central a reçu 33 correspondances et le Ministère a adressées 9 correspondances relatives à son action externe.

➤ **La Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACS)**

- La DACS a recensé les besoins des juridictions en matière de formulaires et d'imprimés judiciaires. Elle a également doté les bureaux d'accueil, d'information et d'orientation des justiciables de moyens de travail dans les palais de justice de Nouakchott et Nouadhibou.
 - Dans le cadre du suivi des professions judiciaires, la DACS a recensé les demandes des *mouslihines* en vue de la mise en œuvre du décret qui régleme cette profession
- La DACS a également réalisé ce qui suit :
- Recensement des charges vacantes des notaires pour pourvoir à leur déficit ;
 - Recensement des charges vacantes des huissiers de justice pour pourvoir à leur déficit ;
 - Traitement et suivi des dossiers relatifs à la conservation de la nationalité, la réintégration et la naturalisation ;
 - Elle a traité 882 dossiers dont 225 ont été orientés vers la Direction Générale de la Sureté pour enquête de moralité et 657 à la Direction Générale de la législation pour visa dont 253 à la Présidence de la République pour signature.
 - Au cours de la présente semaine, la DACS a traité 4 dossiers de réintégration de la nationalité et 2 dossiers de conservation alors que 7 dossiers ont été transmis à la présidence de la République, 04 à la direction générale de la sureté et 40 à la direction générale de la législation.
 - Outre cela, la DACS a reçu deux documents pour légalisation et une demande du tribunal de la wilaya de Nouakchott Sud pour avoir des formulaires en quantité suffisante.

➤ **Direction des Etudes, de la Législation et de la Coopération**

- La DACS a finalisé les procédures relatives à la présentation à l'Assemblée Nationale de trois projets de loi le premier modifiant le code de commerce , le second relatif à la modification de la loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme et le troisième a trait aux *fake news*
- Elle a également élaboré les projets de loi en vue de leur programmation en Conseil des Ministres. Il s'agit notamment de

- la dépenalisation de l'émission du chèque sans provision ;
- la suppression de la contrainte corporelle ;
- l'organisation de procédures collectives de liquidation des sociétés et des suretés mobilières ;

Elle a finalisé l'étude relative à la création d'une bibliothèque au Palais de Justice de Nouadhibou.

➤ **Direction des affaires criminelles et de l'administration pénitentiaire (DAPAP)**

La Direction des Affaires Criminelles et de l'Administration Pénitentiaire s'est efforcée de répondre aux circonstances visant à réduire la surpopulation carcérale et à améliorer les conditions de détention, conformément à la situation imposée par la lutte contre *Covid 19* par ce quit:

- La population carcérale a été réduite de 68 détenus par rapport à la semaine précédente, le nombre de détenus atteignant le 22 avril 2020 2364 détenus (1586 condamnés et 778 prévenus) contre 2432 détenus (1586 condamnés et 846 prévenus);
- Fourniture à la prison d'Aleg de matériel d'hygiène et de prévention, avec l'aide de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge;
- Fourniture à la prison de Nouadhibou d'une quantité de matériel d'hygiène et de prévention, avec l'aide de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge
- Fourniture à la prison de Rosso du matériel d'hygiène et de prévention,
- Réalisation deux opérations de nettoyage, utilisations de des pesticides dans toutes les prisons de Nouakchott, avec l'aide de la Fondation Noura et la délégation du Comité international de la Croix-Rouge;
- Organisation d'une réunion tripartite avec la Direction de la santé publique et le délégué du Comité international de la Croix-Rouge pour étudier les moyens de soutenir la santé dans les prisons et de fournir des soins de santé aux détenus;
- Réalisation des séances de sensibilisation du personnel pénitentiaire et de sécurité sur la prévention de la pandémie de Corona, en partenariat avec la Fondation Nora et la délégation du Comité international de la Croix-Rouge;
- Fourniture à la prison de Nouadhibou d'une quantité de médicaments essentiels;
- Distribution de 2 305 500 ouguiyas à toutes les prisons nationales, chacune en fonction du nombre de ses détenus, dans le cadre du processus de rupture du jeûne du prisonnier dans le mois de Ramadan;
- Equipement des prisons de Nouakchott en matériel de cuisine (assiettes, des marmites,etc).
- Equipement de la prison la prison d'Aleg, en matériel de cuisine (des ustensiles, des assiettes, des fournaux, etc.
- Conclusion d'un accord pour fournir et installer des antennes pour faire fonctionner la base de données du casier judiciaire et la gestion des détenus, pour les connecter au Centre national d'enregistrement de la population;
- Réception d'une aide contenant 150 paniers d'aliments divers et 150 cartons d'eau minérale, offert par la Direction Générale de la Santé Publique du Ministère de la Santé;
- Réception à la prison de Nema d'une aide de la société laitière locale, qui comprend 250 cartons de lait entier de longue conservation.

➤ **La Direction de la protection judiciaire de l'enfant (DPJE)**

Dans le cadre de ses activités de protection judiciaire de l'enfant, la DPJE a mis en œuvre ce qui suit :

- Réalisation d'une enquête sociale sur le cas d'une mineure en situation de vulnérabilité :
- Visite de supervision à la prison pour femmes, du quartier des mineurs, afin de s'enquérir de la situation des détenues mineures ;
- Réunion avec les partenaires (UNICEF Terre des Hommes Lausanne – Fondation Noura) pour suivre la situation des enfants détenus ;
- Elaboration d'un plan de suivi de la situation judiciaire et la réinsertion des enfants ;
- Fourniture aux centres et commissariats des mineurs des wilayas de Nouakchott des outils et produits de nettoyage en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;
- Elaboration d'un arrêté conjoint avec le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille portant désignation des jurés des cours criminelles pour enfants ;
- Elaboration d'une stratégie de réinsertion de 45 anciens enfants détenus dans le centre fermé de Nouakchott ;
- Elaboration d'une stratégie de suivi de la situation des enfants privés de liberté pendant la pandémie Covid 19 ;
- Elaboration d'une stratégie de plaidoyer pour la réduction des enfants placés dans les centres :
- Renouvellement de l'autorisation de circuler de la voiture resetée au transport des enfants pendant le couvre- feu ;
- Début des procédures d'immatriculation de la voiture destinée au transport du personnel offerte par l'UNICEF dans le cadre du Projet de Renforcement de la justice financé par l'Union Européenne.

➤ **Direction des Ressources Humaines (DRH)**

La DRH s'est distingué par ce qui suit :

- Présentation d'une étude intégrée sur les ressources humaines sur l'ensemble du territoire national, dans laquelle elle indiquait:
le manque criant de magistrats et greffiers, le manque de personnel de soutien, la nécessité de contrôler la situation du personnel non magistrat et les greffiers travaillant dans les juridictions. Elle a montré également la présence d'un certain nombre de travailleurs du secteur de la justice qui n'ont aucun lien juridique avec le ministère de la Justice.
- Recensement des magistrats et greffiers sur l'ensemble du territoire national, dans lesquelles elle a mis en évidence:
 - o Les besoins de chaque tribunal ;
 - o Le nombre de magistrats et de greffiers actuellement dans le ministère et les tribunaux ;
 - o Le nombre des détachés ;
 - o Le nombre de travailleurs malades dans ces deux catégories

Elle a proposé d'organiser un mouvement des greffes pour combler la situation et prendre les mesures nécessaires

➤ **Direction des Affaires Financières, des Infrastructures et de la Modernisation (DAFIM)**

Cette direction a effectué les actions suivantes :

- Détermination des tribunaux qui seront réhabilités cette année ;
- Demande au Ministère de l'Habitat pour fournir des terrains pour la construction des palais de justice dans les wilayas de Nouakchott nord et sud ;
- Balisage de l'ancien siège de la prison de Beilla pour en faire le siège du futur centre de formation judiciaire ;
- Poursuite des études relatives à la réhabilitation de l'aile de la Chancellerie, qui comprendra les tribunaux de commerce et le Centre de documentation et de recherche juridique et judiciaire (CRJJ).
- Fournir aux trois palais de justice et aux tribunaux des neuf moughataa de Nouakchott, en plus du bâtiment du Ministère, du matériel et des outils d'hygiène conformes aux mesures préventives contre le virus Corona.
- Préparation d'un appel d'offres et octroi d'un réseau d'abonnements aux télécommunications (GFU) afin de faciliter et de rationaliser les travaux et les moyens financiers alloués à cet effet ;
- Mise à disposition de bureaux pour certains consultants et inspecteurs de l'administration judiciaire et pénitentiaire ;
- Réhabilitation et équipement du secrétariat central de la chancellerie ;
- Mise à disposition du secrétariat d'un photocopieur de grande capacité.

➤ **Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC)**

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre de mesures alternatives à l'emprisonnement des enfants en conflit avec la loi et en réponse à la nouvelle situation du virus Corona, le CARSEC qui accueille actuellement 35 pensionnaires à effectué ce qui suit ::

- Organisation de deux sessions de formation en coopération avec la Fondation Nora les 16 et 17 avril pour le personnel du centre sur le mécanisme de prévention des virus Corona ;
- Poursuite des opérations de nettoyage et de stérilisation à l'intérieur du centre ;
- Modification du calendrier des formateurs pour l'adapter au mois béni du Ramadan ;
- Formation continue en tenant compte de la distance physique à l'intérieur de la salle polyvalente conformément aux instructions du ministère de la Santé et du ministère de la Justice ;
- Augmentation produits alimentaires du centre ;
- Réduction et diminution du temps des visites familiales pour les pensionnaires du centre.

➤ **Office de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et confisqué (OGRAC)**

L'office travaille à distance en raison de la nouvelle situation comme cela est indiqué sur son site Web: WWW.OGRAC.GOV.MR

➤ **Parquet Général**

Dans le cadre des missions qui lui ont été confiées pour faire appliquer la loi et lutter contre la criminalité, et conformément à la circulaire du Ministre de la Justice sur les mesures préventives de lutte contre le virus, aucune audience publique n'a eu lieu en raison de la situation sanitaire du pays.

Le Parquet Général a pris les mesures suivantes sur l'ensemble du territoire national:

-Traitement de 09 dossiers liés à des accusations graves et plus de 199 procès-verbaux, plaintes et dossiers qui incluent d'autres accusations ;

Arrestation de 04 personnes pour des accusations graves, 35 pour d'autres accusations et libération de 06 personnes.

❖ **Activités programmées la semaine prochaine:**

- Le ministère a l'intention de poursuivre ses consultations sur l'élaboration de projets de textes. Pour ce faire, il envisage :

-Envoyer des correspondances à tous les magistrats, greffiers, auxiliaires de justice judiciaires et acteurs du système judiciaire pour recueillir leurs suggestions sur la révision du code droit pénal, du code des obligations et des contrats, du code de procédure pénale et du code de procédure civile, commerciale et administrative ;

-Présenter les projets de loi approuvés à l'Assemblée Nationale ;

-Programmer d'autres textes en Conseil des Ministres ;

-Poursuivre l'inspection des juridictions et de la Chancellerie afin d'améliorer leur efficacité ;

-Finaliser l'élaboration du mouvement de mutation des greffes

-Organiser un *four* collectif au centre d'accueil et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi, à l'occasion du lancement du projet de soutien aux comités des droits des détenus financé par l'Union européenne en coordination avec la Fondation Nora ;

-Election des représentants des enfants afin qu'ils puissent exprimer leurs besoin ;

Visites de supervision de la DPJE au centre fermé pour examiner le statut de ses détenus ;

-Poursuite du travail de l'IGRAC de la même manière qu'il a été initié..